
Nombre de membres

Séance du 02 décembre 2014

en exercice: 15

L'an deux mille quatorze et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 décembre 2014, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 13

Sont présents: Patrick LEHAGRE, Jean AGEORGES, Jacques MOTARD, Yvette DUTERTRE, Muriel CHERUAU, Christine LAVEAU, Christiane MACHEFER, Yann JAUNASSE, Alain GAUTIER, Martine DEMEURÉ, Sydney HATWELL, Valérie BOUIN, Jacques BOULLENGER

Votants: 15

Représentés: Ghislain GUYON par Patrick LEHAGRE, Marie-Pierre CHUM par Yann JAUNASSE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christiane MACHEFER

Compte rendu des décisions du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 4 novembre 2014 concernent :

- Acquisition de 6 coussins Berlinois accompagnés de la signalétique réglementaire pour la somme de 5 148.00 € auprès de France Collectivité. La négociation auprès de cette entreprise, a permis de réaliser une économie de 1 740,00 €. Cet achat sera pris sur le reliquat des crédits voirie de la Communauté de Communes.
 - Les emplacements imaginés pour installer ces ralentisseurs sont :
 - Rue du Clos Faroux, à hauteur du lavoir.
 - Rue des Mailleries en son milieu.
 - Rue de l'Arche ou rue de la Fortinière ou rue du Moulin MOREAU.

Madame Yvette DUTERTRE demande si des aménagements sont prévus pour la rue des Ouches. Messieurs le Maire et Jacques MOTARD ont répondu qu'il n'y avait rien de prévu dans l'immédiat. Le système de stationnement en l'état fait déjà ralentir les véhicules.

Arrivée de Madame Christine LAVEAU à 19h15.

- Achat d'une structure jeux d'enfant modèle « Gymino » pour enfants de 2 à 7 ans.
 - Hauteur de chute : 90 cm.
 - Long. 454 x larg. 157 x haut. 200 cm.
 - Surface amortissante : 31 m²Pour un montant de 1 681.20 € HT. Cette structure sera positionnée dans la partie droite de la maison des associations après y avoir réalisé les travaux de sécurisation qui s'imposent.
- Achat de deux ordinateurs portables et un appareil photo numérique auprès de la société « Microgates » de Tours pour la somme de 1 246,04 € HT. Ces équipements viennent remplacer ceux qui avaient été volés en Juin dernier et pour lesquels l'assurance nous avait dédommagé pour la somme de 3 624,57 €.
- L'appel d'offres pour les travaux des Mauriceries a été étudié et négocié par Monsieur Jacques Motard et le Cabinet Géoplus, les résultats sont les suivants :
 - 12 Dossiers reçus
 - L'estimation de notre maître d'œuvre était de 49 650,00 € HT

- Les entreprises se sont situées entre 40 298,00 € HT et 62 950,00 € HT
- Les trois entreprises les mieux disantes DURAND, TERCA, TPPL ont été recontactées pour négociation,
- Après cette renégociation l'entreprise TPPL a été retenue pour un montant de 39 416,62 € HT. Les entreprises non retenues ont été prévenues le 24 novembre et donc l'acte d'engagement sera signé le 8 décembre 2014.
- Pour rappel, il a été demandé à la Communauté de Communes de prendre en charge cette dépense dans le cadre de la compétence voirie qui pourrait être prise avant la fin de l'année, et tel que cela vous a été présenté hier soir aux Quatre Vents. Après plusieurs allers et retours, la CCGC s'est engagée à accepter cette dépense pour la commune à partir du 1er Janvier 2015.

Monsieur Jacques MOTARD précise que les travaux débiteront le 10 janvier 2015.

- Acquisition d'une auto laveuse qui servira en priorité à la cantine et à l'école, et de temps en temps sera amenée à la salle des fêtes et des associations. Montant de cet achat : 1200 € HT.

Objet: Budget Principal - Décision modificative n° 7 - 2014 066

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues		-3500.00
023	Virement à la section d'investissement		3500.00
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
2111 - 246	Terrains nus		2000.00
2188 - 244	Autres immobilisations corporelles		1500.00
021 - 00	Virement de la section de fonctionnement	3500.00	
TOTAL :		3500.00	3500.00
TOTAL :		3500.00	3500.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Reconstruction de la Mairie - Demande de DETR 2015 - 2014 067

Vu l'article n° 179 de la Loi 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 qui a prévu la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique intitulée : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** le projet a pour objet de reconstruire la Mairie de Charentilly suite à l'incendie du 8 janvier 2014.
- **Que** ces travaux comprennent différents thèmes d'aménagement :

Réhabilitation de la Grange (surface 64,00 m²) coût 115 200 € comprenant :

- Réalisation d'un dallage, reprise de maçonnerie, création de baies,
- Reprise et traitement de la charpente
- Travaux de couverture
- Réalisation et pose de portes d'ensembles vitrés
- Isolation des murs et de la toiture
- Réalisation d'espaces de rangements par cloisonnement
- Installation électrique
- Installation de chauffage dédié
- Revêtement et finition murs, sol, plafond.

Restructuration de la mairie actuelle (Surface 81,00 m²) coût 124 800 € comprenant :

- Curage intérieur
- Réalisation d'un dallage, reprise de maçonnerie, bouchement, création de baies ou d'allèges.
- Reprise et traitement de la charpente dépose des lucarnes et reprise de couverture
- Réalisation et pose de menuiseries extérieures
- Isolation des murs et du comble,
- Cloisonnement et partition des espaces
- Création des sanitaires
- Installation électrique,
- Installation de chauffage dédié
- Revêtement et finition murs, sol, plafond.

Construction de la liaison extension (surface 115,00 m²) coût 200 000 € comprenant :

- Ouvrages de maçonneries, de charpente et structures bois.
- Ouvrage de couverture en zinc et d'étanchéité protégée sur bac
- Réalisation et pose de portes et d'ensembles vitrés
- Isolation thermique des murs par l'extérieur et de la toiture
- Réalisation de bardages bois et zinc
- Mise en place d'un élévateur PMR
- Réalisation du sanitaire public
- Installation électrique
- Installation de chauffage PAC
- Revêtement et finition murs, sol, plafond

TOTAL CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

440 000,00 € HT

- **Précise** que l'intégralité de ces travaux respecteront la mise aux normes du bâtiment Mairie en terme d'accessibilité et d'insonorisation d'une part, et que ces travaux répondront aux normes de la RT 2012 concernant la performance énergétique d'autre part.
- **Expose** que l'Etat favorise les efforts des Communes en faveur des travaux de réhabilitation des bâtiments publics communaux tels que les Mairies, via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015. Le montant plafond des travaux est fixé à 200 000,00 € H.T. pour les travaux de réhabilitation et d'extension, 100 000 € H.T. pour la mise aux normes de sécurité dont l'accessibilité aux personnes handicapées, insonorisation, ...etc. Une majoration de 15 % est appliquée en cas d'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe thermique si les travaux visent à obtenir une consommation inférieure à 80kwh/m²/an.
- **Propose** de solliciter, pour la mise en œuvre du programme de reconstruction de la Mairie de Charentilly, une subvention à l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au meilleur taux du montant total de l'opération estimée à 440 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** le programme de reconstruction de la Mairie de Charentilly, tel que présenté ci-dessus,

- **Arrête** le plan de financement provisoire de l'opération, ci-annexé, (celui-ci sera amené à être révisé)
- **Sollicite** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

Objet: Aménagement des espaces publics périphériques de la Mairie - DETR 20 - 2014 068

Vu l'article n° 179 de la Loi 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 qui a prévu la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique intitulée : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** le projet a pour objet d'aménager les espaces publics périphériques de la Mairie et de l'église Saint-Laurent,
- **Que** ces travaux comprennent différents thèmes d'aménagement :
 - Fourniture et pose de nidagravel sur sol portant,
 - Enrobé
 - Enrobé grenailé
 - Caniveaux pavés plus pavage en ligne
 - Fleurissement
 - Plantations d'Arbres
 - Plantation de talus
 - Engazonnement
 - Eléments de mobiliers
 - Signalisation horizontale et marquage au sol
 - Mise aux normes au niveau de l'accessibilité.

TOTAL AMENAGEMENT EXTERIEUR

160 000,00 € HT

- **Ajoute** que l'enjeu de cette démarche globale est d'intégrer ce projet de cœur de village avec la reconstruction de la Mairie par l'aménagement d'un mail planté pour accueillir du stationnement au nord et l'aménagement de la place Andrée Cousin qui fait aussi office de parvis pour l'église et la mairie. Le site se trouve au pied de l'Eglise paroissiale Saint-Laurent, dont le porche est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis le 6 mars 1947. Il est donc éminemment sensible au vu de son contexte patrimonial et, l'objectif poursuivi est de le valoriser d'une part et de créer du lien social en créant notamment des espaces de rencontres intergénérationnelles, de convivialité autour des espaces publics.
- **Expose** que l'Etat favorise les efforts des Communes en faveur des travaux de promotion du tourisme qui se caractérise par la valorisation et l'embellissement des abords des monuments historiques, la suppression des pollutions visuelles et mise en valeur des paysages , via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015 et, la mise en accessibilité des espaces publics.
- **Propose** de solliciter, pour la mise en œuvre du programme de reconstruction de la Mairie de Charentilly, une subvention à l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au meilleur taux du montant total de l'opération estimée à 160 000,00 € H.T..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** le programme d'aménagement des espaces publics périphériques de la Mairie et de l'église Saint-Laurent, tel que présenté ci-dessus,
- **Arrête** le plan de financement provisoire de l'opération, ci-annexé, (celui-ci sera amené à être révisé)

- **Sollicite** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

Objet: Politique Plan Isolation - demande de réalisation d'un pré-diagnostic Conseil Isolation sur le bâtiment de la Mairie - 2014 069

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-040 du 1er juillet 2014 relative aux plans climat énergie régional - Isolation des bâtiments publics

Monsieur le Maire expose :

- **Que** suite à l'incendie survenu dans les locaux de la Mairie de Charentilly, la commune a décidé de profiter des travaux nécessaires à la remise en service des locaux pour mettre en œuvre une rénovation thermique et énergétique globale de son bâtiment.
- **Que** la Commune de Charentilly souhaite effectuer un Pré-diagnostic Conseil Isolation sur la mairie, située 1 Place Andrée COUSIN à Charentilly (37390) dans le cadre de la politique "Plan isolation" et que la commune pourrait solliciter l'aide des partenaires (Etat, Région via le contrat régional de Pays, Département, Europe via le programme LEADER du Pays Loire Nature et toutes autres subventions auxquelles le projet serait éligible ...)

Considérant l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide** d'effectuer un Pré-diagnostic Conseil Isolation sur la mairie,
- **Sollicite** l'aide des partenaires (Etat, Région via le contrat régional de Pays, Département, Europe via le programme LEADER du Pays Loire Nature et toutes autres subventions auxquelles le projet serait éligible.)
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Monsieur Jacques BOULLENGER souhaite savoir quand le permis de construire de la Mairie sera déposé.

Monsieur le Maire répond que dans le cadre de ce dossier il a souhaité rencontrer les partenaires institutionnels (Direction Départementale des Territoires et Architectes des Bâtiments de France) qui pré-instruiront le dossier avant de le déposer. Cette démarche vise à gagner du temps lors de la prise en charge de ce permis de construire et qu'il sera déposé en fin d'année.

Objet: Conseil Général d'Indre-et-Loire : Demande d'aménagement d'un giratoire au niveau de la RD938 - 2014 070

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** les automobilistes qui circulent dans le sens TOURS / LE MANS par la RD 938 rencontrent des difficultés pour tourner à gauche afin de rejoindre la Commune de Charentilly.
- **Que** ces difficultés sont identifiées pour rejoindre :
 - ◆ Le lieudit la Grande Touche" (Sens RD 938 direction TOURS / LE MANS) (constitué notamment d'une Zone Artisanale et pavillonnaire),
 - ◆ La rue de l'Arche (Sens RD 938 direction TOURS / LE MANS) (Les usagers tournent à la GOGUERIE à droite pour faire un demi-tour et traverse ensuite la RD938 pour rejoindre le bourg de Charentilly) (Manœuvre extrêmement dangereuse qui oblige certains automobilistes à piler)
- **Qu'il** est proposé de demander au Département d'Indre-et-Loire l'aménagement sécuritaire sous forme d'un giratoire ou éventuellement la mise en place d'un feu tricolore au niveau du carrefour RD938 / Rue

du Clos Faroux afin d'obliger les automobilistes à venir faire demi-tour au niveau de cet ouvrage d'art et que les zones qui ont été identifiées puissent être rejointes par la droite (Une ligne continue pourrait alors être mise en place sur cette portion de route).

Considérant l'aspect sécuritaire de cette demande d'aménagement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité absolue (une abstention) de ses membres présents ou représentés :

- ◆ **Demande** au Département d'Indre-et-Loire l'aménagement d'un giratoire ou éventuellement la mise en place d'un feu tricolore au niveau du carrefour RD938 / rue du Clos Faroux à Charentilly.
- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Monsieur Jacques BOULLENGER rappelle que le STA de LANGEAIS a déjà établi une étude accidentogène concernant les deux routes départementales qui traversent la Commune.

Monsieur le Maire précise que la demande qui est formulée dans ce dossier porte sur la création d'un giratoire sur la Commune et, que ce souhait n'a jamais été formalisé par une délibération prise lors d'un conseil municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne qu'il a été demandé, pour des raisons évidentes de sécurité, que le Conseil Général ré-ouvre le délaissé de la RD959 à hauteur des Mauriceries. La demande porte sur l'ouverture d'une seule voie pour éviter le tourne à gauche d'une part, et pour empêcher les véhicules de type caravane de stationner d'autre part.

Objet: SIEIL 37 - Modification des statuts - 2014 071

Monsieur le Maire expose :

- **Que** le comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte proposées par le SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence "Bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides", et la compétence "communications électroniques" complété afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le Syndicat mixte ouvert créé par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.
- **Que** cette mutualisation devrait permettre de faire une économie d'échelle réelle pour les collectivités.
- **Qu'en** application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque adhérent au Syndicat doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** la modification des statuts du SIEIL telle que proposée,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision..

Objet: Création d'une commission communale d'accessibilité - 2014 072

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que cette commission est chargée de dresser un état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et d'organiser le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,

Considérant que cette commission doit être composée notamment de représentants de la commune,

d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées qui sont désignés par le Maire, lequel préside également la commission,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Procède à la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Précise que la liste des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sera fixée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire recueille les candidatures pour siéger au sein de cette commission. Se sont portés candidats : Madame Martine DEMEURÉ, Madame Christine LAVEAU, Monsieur Jacques MOTARD, Monsieur Yann JAUNASSE, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Valérie BOUIN. Une demande de candidature aux élus absents lors de cette réunion sera faite ultérieurement.

Monsieur le Maire précise que les membres de cette commission seront désignés par arrêté. Cette commission sera également composée de Madame Françoise CLÉMOT et de Monsieur Jean-Claude BRUNEAU. Madame Martine DEMEURÉ a été désignée Vice-présidente de cette commission.

Objet: CCGC - Modification des statuts - 2014 073

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- **Que** la Communauté de Communes Gâtine Choisilles, par délibération en date du 22 septembre 2014, a accepté, la modification de ses statuts ci-joints.

Les modifications proposées ont pour objet de modifier :

- **Le paragraphe III - Création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire :**

"Relève de l'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'entretien de l'intégralité du réseau de voirie communale suivant le tableau ci-joint, (annexe 1)

NB: les notions de voiries communales sont reprises dans le règlement de voiries communautaires en vigueur.

Relève de l'intérêt communautaire la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de circuits de cyclotourisme (selon plan joint annexe 2)"

- **Paragraphe XIII - Infrastructures et réseaux de communications électroniques :**

"Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. La Communauté de Communes est autorisée à adhérer à un syndicat mixte dans ce domaine."

- **Paragraphe XIV - Assainissement collectif d'intérêt communautaire**

"Le Parc d'Activités POLAXIS est déclaré d'intérêt communautaire."

- **Que** conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité absolue (13 pour, 1 contre et 1 abstention) de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles,
- **Adopte** les statuts modifiés qui seront annexés à la présente délibération,

- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Monsieur le Maire rappelle que le débat dure maintenant depuis plusieurs mois, car la Communauté de Communes Gâtines et Choisille a voté le 22 septembre dernier le changement de ses statuts. Ce changement pour être officialisé, doit être validé par la majorité des deux tiers de chacun des conseils municipaux des dix communes selon les modalités suivantes.

- $2/3 \text{ CM}^* = + 1/2 \text{ POP}$
- ou $1/2 \text{ CM}^* = 2/3 \text{ POP}$

Et ajoute, qu'hier soir, tous les élus de la CCGC ont été invités à un débat intercommunal à la salle des quatre Vents, où il a été détaillé, les tenants et les aboutissants de ce transfert, qui nous touche de façon assez directe, surtout au niveau des finances communales, mais aussi dans le fonctionnement futur de cette compétence.

Monsieur le Maire, précise que ses réticences premières à l'égard de ce texte, se sont estompées en même temps que les aménagements ont modifiés l'emprise et les engagements. Plus de souplesse a été proposée et enfin la participation financière en fonctionnement et en investissement est passée de 120 000 € à 65 000 €.

Pour conclure, Monsieur le Maire dit qu'il est prêt à voter pour ce transfert de compétence qui tend tout de même vers une mutualisation nécessaire. Une clause de revoyure est prévue tous les deux ans. Une des conséquences directes de cette prise de compétence a été soumise en début de ce conseil, avec le chantier des Mauriceries.

Monsieur Jean AGEORGES a fait lecture d'un courrier faisant part de son ressenti sur ce dossier dont le contenu est le suivant :

"Chers collègues,

J'ai bien constaté hier soir, que peu de personnes prêtaient attention à mon questionnement, c'est pourquoi, je reviens vers vous ce soir.

Par exemple :

Dans les chiffres qui ont été demandés ne sont pas déduits, sur la partie fonctionnement, les dépenses de remboursement des intérêts d'emprunts voirie contractés par les communes, ni les dépenses de remboursement en capital des emprunts voirie.

Il va s'en dire, que pour certaines communes de la CCGC, il va y avoir des surprises dans le montant des sommes qui ont été affectées par délibération, tant en fonctionnement, qu'en investissement.

Autres sujets :

Ce qui m'interpelle; c'est que nous n'avons jamais eu de continuité dans le discours des responsables chargés du transfert de charges voirie.

Nous avons eu droit à chaque commission voirie communautaire, à des changements de cap prononcés par les responsables chargés du transfert. Une absence notoire de documents écrits est aussi à déplorer, les instructions support du projet ont été abandonnées au profit du parler verbal.

Seuls des tableaux retraçant chiffres et pourcentages figuraient dans le panier.

Les porteurs du projet me semblent avoir omis, jusqu'à ces derniers jours articulations comptables et les procédures réglementaires qui en découlent.

Constatant ce fait, je suis triste que dans cette affaire, secrétaires de mairie et comptable du trésor ont été placés comme seconde main.

Pour ce qui me concerne, il s'agit de donner un blanc-seing, à la CCGC à partir du 1er janvier 2015. Une fois bénéficiaire, elle mènera le débat de la façon qui lui conviendra le mieux.

A nous Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élu(e)s d'être vigilants et, de faire respecter certaines règles fondamentales en la matière :

- Respect des communes pour un développement unilatéral de chacune d'elle, selon leurs possibilités et, cela en conservant la main sur leurs charges transférées en voirie.

Les transferts de charges faisant glisser les compétences des communes vers la CCGC et la mutualisation des synergies.

A condition que préalablement, cela se fasse dans des règles édictées par écrit et naturellement évolutives de façon raisonnable pour toutes les communes de la CCGC.

Fort de mon ressenti sur cette affaire, je me déclare néanmoins favorable au transfert de compétence voirie tel que présenté par Monsieur le Maire. Qui, j'en suis persuadé abonde dans mon sens relayé par ce fait par Jacques MOTARD accompagné de Madame Yvette DUTERTRE.

Merci de votre attention"

Compte rendu des EPCI

Communauté de Communes Gâtines et Choisilles

Commission Bâtiment

Monsieur Jean AGEORGES explique qu'il a été installé une sous-commission pour remettre à jour les baux relatifs aux bâtiments de la CCGC. Monsieur Jean AGEORGES précise que Monsieur Sydney HATWELL représentera la commune de Charentilly au sein de cette commission.

Par ailleurs, Monsieur Jean AGEORGES précise que la halle sportive de SEMBLANCAÿ souffre d'humidité. Des études ont été commandées.

Commission communication

Madame Christiane MACHEFER explique que lors de cette commission il a été validé le cahier des charges pour l'appel d'offres. Par ailleurs il a été fait une présentation du bulletin communautaire et des corrections ont été apportées sur celui-ci. Des modifications ont été faites sur la présentation PowerPoint qui a été diffusée lundi dernier. La commission a également choisi le visuel de la carte de vœux 2015.

Commission petite enfance - jeunesse

Madame Valérie BOUIN expose que le projet éducatif territorial a été retravaillé pour être présenté lors du prochain Conseil communautaire.

Concernant les demandes d'organisation d'un tournoi WII d'une part et, de tournoi de jeux LAN il y a eu des discussions. Le tournoi WII a reçu un avis favorable. Cependant pour le tournoi de jeux LAN il a été considéré comme trop individualiste et trop violent.

Par ailleurs, Madame Valérie BOUIN explique qu'il s'est tenu une réunion en partenariat avec la CAF sur le thème de la parentalité. Un appel à projet a été lancé sur le rôle des parents sur la question de l'éducation.

Commission Finances

Monsieur Jacques BOULLENGER explique que cette commission a été houleuse. Il a été établi une projection financière jusqu'en 2020, qui porte notamment sur le coût d'entretien des investissements futurs (tels que la création d'un nouvel accueil de loisirs, la création d'un bâtiment industriel de 1000 m² à usage locatif au niveau de la Zone d'Activités POLAXIS).

Monsieur BOULLENGER expose que pour financer ces investissements il faudrait faire des emprunts énormes, ce qui apparaît déraisonnable aujourd'hui.

Commission Locale d'estimations des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire mentionne que la CLECT devait se réunir pour évaluer les charges transférées des ALSH. Celle-ci a été annulée et reportée.

Commission Culture

Mesdames Christine LAVEAU et Muriel CHERUAU précisent que lors de cette commission il a été revu le règlement de la Salle des 4 Vents.

Par ailleurs il est envisagé de modifier les barèmes pour la mise à disposition des Salles communautaires aux Associations. Pour le moment rien n'a été conclu.

Monsieur le Maire regrette que le spectacle Irlandais, qui s'est tenu récemment à la Salle des 4 Vents n'ait pas fait l'objet d'une communication sur le site Internet de la CCGC afin de valoriser la Salle.

SICA

Monsieur Alain GAUTIER explique que le SICA attend la position de la Commune de CHARENTILLY sur les travaux envisagés au niveau de la Choisille avec le maintien d'un niveau d'eau à hauteur de 40 cm. La Commune de Charentilly est favorable.

Par ailleurs concernant le problème des castors, il a été fait une demande d'autorisation pour pouvoir démonter le 1er barrage au niveau du VERDET.

CAVITÉS 37

Madame Martine DEMEURÉ expose que lors de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2014, il y avait 65 communes sur les 105 communes membres. Il a notamment été question des indemnités du Président, de l'acquisition d'un véhicule neuf. Par ailleurs la cotisation pour l'année 2015 sera de 0,69 € / habitants. Enfin plusieurs subventions ont été octroyées.

QUESTIONS DIVERSES

Numérotation des nouvelles allées.

Monsieur le Maire expose que les dossiers sont presque finalisés et prêts à être envoyés aux foyers concernés.

A ce sujet, Monsieur le Maire propose la règle suivante : il ne sera donné ni nom d'allée, ni numéro, aux lieux-dits inférieurs à 8 maisons (foyers). Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place de cette règle.

Installation du gaz dans la commune.

Monsieur le Maire explique que le SIEIL, via la société SOREGIES fournisseur de gaz, est attributaire dans la commune de la compétence Gaz et ce depuis 2007.

A ce jour malgré cette compétence, aucun développement Gaz n'a été réalisé sur Charentilly. Compte-tenu qu'une partie importante du centre bourg et de la rue du clos Faroux va être refaite dans le cadre des travaux d'enfouissement prévu et signé avec le SIEIL.

Cette coordination de travaux permettrait d'avoir une tranchée commune sur un grand nombre de réseaux. Le SIEIL participe à hauteur de 50 % de la dépense restant à charge de la commune.

La Commune serait le plus gros bénéficiaire de cette installation, puisque cela permettrait de raccorder la Salle polyvalente, la Maison des Associations et la nouvelle mairie.

Concernant la future Mairie, le bureau d'étude thermique estime cette solution comme la plus économique et performante. Il serait en effet, plus facile d'atteindre les objectifs des 80 KW H par m² et par an avec le gaz.

A propos de l'après-midi offert à nos aînés.

Madame Christiane MACHEFER expose qu'il y avait 55 personnes lors de cette manifestation. Il en ressort que cet après-midi dansant a été très réussi. Un sac contenant des denrées alimentaires a été remis aux aînés de la Commune.

Associations

Monsieur le Maire expose que le dossier de demande de subvention qui sera remis aux associations, a été revu et mis à jour. De petites corrections mineures seront apportées.

Illuminations de Noël :

Madame Muriel CHERUAU explique que les illuminations mises en place cette année seront plus "soft" que les années précédentes compte tenu du contexte lié à la reconstruction de la Mairie. Les illuminations seront concentrées sur la Maison des Associations. Quelques traversées de routes seront également mises en place.

Cimetière de Charentilly :

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par une habitante du territoire qui est passionnée de généalogie. Cette personne propose de répertorier gratuitement l'ensemble des notions présentes sur les tombes, noms, dates et autres indications qui pourraient y figurer.

Cet état des lieux va ensuite enrichir une base de données consultable dans l'intérêt des familles. Elle serait complémentaire au travail déjà effectué par Monsieur Marc RUÉ et Madame Muriel CHERUAU lors du précédent mandat. L'ensemble des données sera remis en Mairie à l'issue de cet inventaire.

Une réponse favorable a été donnée à cette demande.

Vœux du Maire.

Monsieur le Maire explique qu'en ces temps difficiles pour tout le monde, il est proposé de réduire le budget alloué à l'organisation de cette cérémonie.

Monsieur le Maire expose qu'il a été pris comme décision en réunion d'adjoints de supprimer la commande des petits fours sucrés, et de favoriser le style buffet rillettes et chèvre.

Travaux salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été imaginé et annoncé des travaux importants sur la salle polyvalente, agrandissement, redistribution, relookage, et remplacement de certains équipements.

Considérant le contexte et les travaux importants entrepris ou à entreprendre pour la reconstruction de la Mairie et de la place, il semble important de ne pas s'engager dans des travaux trop lourds et onéreux.

Il est donc imaginé de lancer une phase de travaux intermédiaires sur la salle polyvalente à partir du mois de février 2015 sur une durée de 2 à 3 semaines.

Les travaux envisagés sont :

- Refaire les peintures intérieures de la salle de l'entrée et des toilettes.
Réalisées par nos employés communaux.
- Changement des plaques de plafonds sur l'ensemble de la salle.
Réalisé par nos employés communaux.
- Changement des néons de la salle et de l'entrée par des équipements plus performants et moins énergivores.
Réalisé par une entreprise les devis sont en cours.
- Remplacement de l'isolation au-dessus du faux plafond.
Réalisé par nos employés communaux.

- Installation d'une alarme simple, détecteurs sur les portes uniquement et sirène à l'intérieur.
Réalisée par une entreprise les devis sont en cours.

Le coût estimatif de ces travaux serait de 6 000,00 € environ.

Une révision des tarifs et une modification du règlement de l'utilisation des Salles devraient également intervenir à la suite de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.